

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE CINTEGABELLE**

Envoyé en préfecture le 02/09/2022 à 14h07
Reçu en préfecture le 02/09/2022
Affiché le 05/09/2022
ID : 031-213101454-20220829-2022_07_08-DE



Objet : DM N°1 REHABILITATION ENERGETIQUE DES VESTIAIRES

Date de la convocation : 23/08/2022

L'an deux mille Vingt-deux, le vingt-neuf août à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr Sébastien VINCINI, Maire.

Présents : VINCINI Sébastien, COURBIERES Monique, CLANET Martine, LEQUEUX Pierre, NEMETH Lise, FALGA Corinne, LOURDE André, REMY Jean-Louis, LE TUMELIN Didier, VAZQUEZ Corinne, POUIL Marie-Christine, M. DEGUITRE Jérémy, Mme LEGER Aurore, Mme PELISSIER Jennifer, Mme CHADROU Sylvie, M. FOU DI Kamel, MISTOU Sabine ;

Excusés : M. DAUVERGNE Joël, M. PONS Romain

Absent : M. BLANC Loïc

Procurations: SALVAYRE André à André LOURDE, Mme ALAUZY Gisèle à Monique COURBIERES, Mme GABBERO Laury à Pierre LEQUEUX

Secrétaire : Mme Lise NEMETH

Monsieur le Président a ouvert la séance.

M. le Maire rappelle au conseil que lors du vote du BP 2022, la somme de 312 600 € a été inscrite pour l'opération de réhabilitation énergétique des vestiaires. Cette opération a fait l'objet d'une convention avec la CCBA pour déléguer la maîtrise d'ouvrage.

La somme prévue pour le remboursement des travaux et de la mission de MOE à la CCBA est inférieure celle facturée soit 312 600 €.

Il conviendrait de réaliser la DM suivante afin de pouvoir régler cette facture :

Objet des dépenses	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Chap/article/opération	Somme en €	Chap/article/opération	Somme en €
Dépenses imprévues	020	415.00		
Frais d'étude	20/2031/20204	15 500.00		
Immobilisation en cours			20/21318/20204	15 915.00

LE CONSEIL

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à la majorité (16 voix pour, 3 abstentions Mmes MISTOU et CHADROU, M. FOU DI

M. DEGUITRE ayant dû s'absenter momentanément

➤ VALIDE la DM n°1 telle que décrite ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme.

Elus	23
Présents	16
Votants	19
Exclus	0

Le Maire,
Sébastien VINCINI